

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 6 mars 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents :

Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Monsieur Vincent Perron, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 février 2018
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Mandat pour la réalisation du maintien de l'équité salariale à la municipalité
 - 4.4 Logo municipal
 - 4.5 Achat d'un poste informatique
 - 4.6 Refinancement du règlement d'emprunt numéro 12-271 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 175 200 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018
 - 4.7 Refinancement du règlement d'emprunt numéro 12-271 - Résultat des soumissions pour l'émission de billets
 - 4.8 Demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles sur une partie des lots 2 210 493 et 2 210 494 pour une utilisation autre qu'agricole
 - 4.9 Pavage et piste cyclable rue de la Rcade et autres - Octroi de contrat
 - 4.10 Syndicats de l'UPA des Maskoutains nord-est et de la Vallée maskoutaine - Campagne d'affichage sur la sécurité routière - Déclaration d'intérêt
 - 4.11 Comité de la Crête de Saint-Dominique - Demande de contribution
 - 4.12 Service Incendie - Formation

5. LÉGISLATION :

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 2018-332 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 531 919 \$ pour la réalisation d'une piste cyclable sur la rue de la Rocade et l'exécution de travaux de pavage sur les rues de la Rocade, du Coteau, des Monts et des Vallées

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance

10. FINANCE :

- 10.1 Dépôt du rapport financier 2017 de la municipalité et rapport du vérificateur

11. DIVERS :

- 11.1 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

12. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-34

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-35

4.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-36

4.2. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 28 février 2018 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 5 à 8) : 30 231,81 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C0011318 à C0011320 : 3 002,52 \$
- Chèques manuels M0007439 à M0007441 : 872,38 \$
- Accès D L1800010 à L1800026 : 46 718,61 \$
- Paiements directs P1800013 à P1800022 12 432,08 \$

Déboursés à payer :

- Chèque C0011321 à C0011361 : 148 970,12 \$

Total : 242 227,52 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-37

4.3. MANDAT POUR LA RÉALISATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'un employeur doit évaluer périodiquement le maintien de l'équité salariale dans son entreprise;

CONSIDÉRANT la proposition du département des ressources humaines et des relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la Fédération québécoise des municipalités afin de procéder audit mandat, le tout tel que mentionné dans la proposition déposée le 2 février 2018.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-419.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-38

4.4. LOGO MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le travail effectué par AC Créatif pour la réalisation d'un nouveau logo municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le nouveau logo de la municipalité.

D'AUTORISER le paiement selon la soumission datée du 5 décembre 2017.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-341.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-39

4.5. ACHAT D'UN POSTE INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au remplacement d'équipements informatiques pour la gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat des équipements requis auprès de Lavallée Informatique inc. selon la soumission 71901 et d'en accepter la dépense au montant de 3 760,55 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-414.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-40

**4.6. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 12-271 -
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 175
200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 MARS 2018**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Dominique souhaite emprunter par billets pour un montant total de 175 200 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
12-271	175 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 12-271, la Municipalité de Saint-Dominique souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mars 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	9 300 \$	
2020.	9 600 \$	
2021.	9 900 \$	
2022.	10 200 \$	
2023.	10 500 \$	(à payer en 2023)
2023.	125 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 12-271 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-41

**4.7. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 12-271 -
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2018, au montant de 175 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 300 \$	2,00000 %	2019
9 600 \$	2,25000 %	2020
9 900 \$	2,50000 %	2021
10 200 \$	2,75000 %	2022
136 200 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,00200

Coût réel : 3,42520 %

2 CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MASKOUTAIN

9 300 \$	3,44000 %	2019
9 600 \$	3,44000 %	2020
9 900 \$	3,44000 %	2021
10 200 \$	3,44000 %	2022
136 200 \$	3,44000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,44000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Dominique accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2018 au montant de 175 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 12 271. Ces billets

sont émis au prix de 98,00200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-42

4.8. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES SUR UNE PARTIE DES LOTS 2 210 493 ET 2 210 494 POUR UNE UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (C.P.T.A.Q.) a été déposée par LES ENTREPRISES F. DUBREUIL INC., sur partie des lots 2 210 493 et 2 210 494, de la municipalité de Saint-Dominique, pour une utilisation à une fin autre qu'agricole, sur une superficie de 6,6 hectares, soit pour des fins extractives;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit dans la continuité du projet initial déposé en 2009 auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste au renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une gravière-sablière dont l'échéance est pour 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le retrait d'une butte de sable qui faciliterait le drainage des terres et une mise à niveau de celles-ci avec les lots voisins;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'apporterait aucune nouvelle contrainte et aucun effet néfaste résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE le projet à terme permettra d'améliorer les conditions de mise en culture du sol sur une superficie de plus de 7 hectares;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la présente demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-43

4.9. PAVAGE ET PISTE CYCLABLE RUE DE LA ROCADE ET AUTRES - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur SEAO (projet n° SDOM-00244553);

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions en date du 27 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE Pavages Maska Inc. a déposé la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat à Pavages Maska Inc. pour les travaux de pavage des rues de la Rocate, du Coteau, des Monts et des Vallées à Saint-Dominique en référence à l'appel d'offres, dossier SDOM-00244553. D'en accepter le coût au montant estimé de 269 168,87 \$, plus taxes applicables.

QUE le présent contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales - Direction générale des finances.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-300-00-720 et financées à même les propriétaires du secteur (règlement numéro 2018-332).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-44

4.10. SYNDICATS DE L'UPA DES MASKOUTAINS NORD-EST ET DE LA VALLÉE MASKOUTAINE - CAMPAGNE D'AFFICHAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DÉCLARATION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT QUE les Syndicats de l'UPA des Maskoutains nord-est et de la Vallée maskoutaine veulent faire une campagne d'affichage sur la sécurité routière qui se tiendrait au printemps et à l'automne de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage indiquant la présence potentielle de machinerie agricole sur les routes pouvant mener à des accidents est jugé insuffisant, puisque les automobilistes ne voient pas toujours de loin la machinerie agricole, notamment en raison de la configuration des routes;

CONSIDÉRANT QUE la machinerie agricole est de plus en plus imposante, ce qui occasionne des problématiques de visibilité, mais aussi un risque accru pour les utilisateurs de la route, notamment lors de dépassement;

CONSIDÉRANT QUE les Syndicats de l'UPA de la Montérégie fourniront les affiches et que chaque municipalité aura la responsabilité de procéder à l'installation des panneaux d'affichage temporaires aux extrémités de leur municipalité, au printemps et à l'automne, sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière ou bien sur des terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations au préalable;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-10-330 adopté le 11 octobre 2017 par la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beaugard

et résolu à l'unanimité :

DE PARTICIPER à la campagne d'affichage sur la sécurité routière des Syndicats de l'UPA de la Montérégie qui aura lieu chaque printemps et automne sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens de paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité

routière ou des terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations au préalable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-45

4.12. COMITÉ DE LA CRÊTE DE SAINT-DOMINIQUE - DEMANDE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la Crête (OBNL) a adressé une correspondance à la municipalité relativement à une demande de subvention pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été prévu à cet effet lors de l'adoption du budget 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QU'un montant de 5 000 \$ soit remis au Comité de la Crête pour les aider à réaliser certains projets.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-190-00-996.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-46

4.12. SERVICE INCENDIE - FORMATION

CONSIDÉRANT la demande du directeur du service des incendies pour une formation moniteur donnée par Formarisk, Formation en sécurité incendie, s.e.n.c., pour 7 pompiers;

CONSIDÉRANT QU'une partie de cette dépense était prévue au budget 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER cette formation donnée par Formarisk, Formation en sécurité incendie, s.e.n.c., au coût de 768 \$, taxes non incluses.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-454.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-47

5.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-332 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 531 919 \$ POUR LA RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DE LA ROCADE ET L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DE LA ROCADE, DU COTEAU, DES MONTS ET DES VALLÉES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 2018-332 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 531 919 \$ pour la réalisation d'une piste cyclable sur la rue de la Rocade et l'exécution de travaux de pavage sur les rues de la Rocade, du Coteau, des Monts et des Vallées a été donné le 6 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 6 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le « Règlement numéro 2018-332 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 531 919 \$ pour la réalisation d'une piste cyclable sur la rue de la Rocade et l'exécution de travaux de pavage sur les rues de la Rocade, du Coteau, des Monts et des Vallées ».

QU'un registre sera ouvert le mardi 13 mars 2018 de 9 h à 19 h pour les personnes habiles à voter du secteur concerné qui peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de février 2018 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de février 2018 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de février 2018 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de février 2018 est déposé au Conseil.

10. FINANCE :

10.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 DE LA MUNICIPALITÉ ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 vérifié par la firme FBL Comptables Agréés et le rapport du vérificateur sont déposés à la table du Conseil.

11. DIVERS :

11.1. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

Tel que stipulé aux articles 961.3 et 961.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque la dépense totale dépasse 25 000 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-48

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 21 h 20.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière